



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crèches et garderies

Question écrite n° 34189

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, sur les mesures de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'État et la CNAF pour la période 2013-2017. La convention prévoit la création de 275 000 places d'accueil pour les enfants de moins de trois ans dont 100 000 places en crèche supplémentaires et 100 000 nouvelles places chez les assistantes maternelles. Pour atteindre ces objectifs, la convention précise que l'accompagnement des assistantes maternelles sera renforcé grâce au maillage du territoire par des relais assistantes maternelles, lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents et des professionnels de la petite enfance. Le RAM pouvant être géré par une commune ou un CCAS, elle souhaiterait savoir comment le Gouvernement entend accompagner financièrement les collectivités territoriales afin d'encourager la création de ces structures.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34189

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8062

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)